



Stage de formation Syndicale

**Droits des personnels,
rémunération, carrières**



**Jeudi 23 mars 2017
de 9h30 à 16h30**

Pour y accéder :
Gare de Mantes-la-Joie
SNCF Ligne J, puis,
Bus n 9, M ou C,
arrêt Géo André



Lycée Saint-Exupéry, Mantes-la-Jolie
8 rue Marcel Fouque

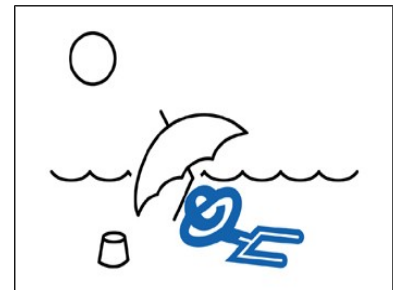
**Quels sont les droits et obligations des
fonctionnaires (textes statutaires, obligations de
service ...) ? Comment s'adresser à
l'administration ?**

**Comment faire respecter les prérogatives des
équipes pédagogiques, contrer collectivement
l'autoritarisme d'un chef d'établissement ?**

Comment décrypter sa fiche de paye?

**Fin de la notation administrative, revalorisation
salariale, nouveau déroulé de carrière et nouvelles
modalités d'évaluations...**

**Comment réduire ou arrêter son activité,
demander un congé formation, un temps partiel ?**



**Ce stage vise à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues
dans les premières années d'exercice du métier, mais intéresse aussi tous ceux
qui veulent défendre et faire vivre ces droits !**

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

1. au **secrétariat** de votre établissement votre demande d'autorisation au moins **un mois avant la date du stage** donc au plus tard le **jeudi 23 février**
2. au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

**Stages syndicaux :
un droit pour tous !**

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?



1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.
2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation. (nous retourner le coupon ci dessous ou remplir le formulaire en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu)

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 17 novembre

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 23 mars 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Saint-Exupéry à Mantes la Jolie.***

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

✂-----

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels

/ / / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

- Je participerai au stage du 23 mars 2017 au Lycée Saint-Exupéry de Mantes la Jolie.
 Je déjeunerais sur place (prévoir environ 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES)